

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1161-nationalite-francaise-cas-de.html>

Nationalité française : cas de conscience

- Thèmes généraux - Immigration, Sans-Papiers -

Date de mise en ligne : lundi 18 janvier 2010

Description :

(Au sujet de l'article d'Henri Beloeil dans La Mée du 16 décembre). Paul Chazé commente : « Il s'agit d'un soldat pendant la guerre d'Algérie, qui se demande ce qu'il fait là, et pourquoi. Certains de ses camarades se sont sûrement posé la même question. C'est là tous les méfaits que procurent les guerres. Il faut obéir et exécuter les ordres, sinon la désobéissance peut coûter très cher. Les horribles « (...) »

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 13 janvier 2010

Cas de conscience



Paul C

(Au sujet de l'article d'[Henri Beloeil](#) dans La Mée du 16 décembre). Paul Chazé commente : « Il s'agit d'un soldat pendant la guerre d'Algérie, qui se demande ce qu'il fait là, et pourquoi. Certains de ses camarades se sont sûrement posé la même question. C'est là tous les méfaits que procurent les guerres. Il faut obéir et exécuter les ordres, sinon la désobéissance peut coûter très cher. Les horribles « fusillés pour l'exemple » sont encore dans les mémoires. La consigne, pour un bon soldat c'est de tuer. A lui d'éviter d'être tué ».

« J'ai eu ce privilège de ne pas faire la guerre. J'en ai simplement subi les conséquences. Si j'avais été à la place de Henri Beloeil j'aurais sans doute répondu la même chose que lui lorsque le prisonnier algérien m'aurait posé cette embarrassante question « Que pensez-vous de la déclaration des droits de l'homme en Algérie ? » - « Je ne fais qu'exécuter les ordres ! ».

J'ai toujours dit qu'il n'y a jamais eu de bon colonialisme et qu'il n'y en aura jamais. Un peuple ne doit pas opprimer un autre peuple. J'aurais sans doute eu honte moi aussi de ne pas mettre en pratique ce que j'avais comme devise. Mais les circonstances d'une guerre peuvent amoindrir ce début de lâcheté.

En poussant plus loin cette réflexion, on peut en arriver à se dire : est-ce que les Français sont plus mauvais ou meilleurs que les autres. Je ne le crois pas. Est-ce que l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, pour ne citer que les pays qui nous entourent, ont fait mieux que nous ? Tous les grands colonisateurs sont à mettre dans le même sac.

Quant à cet géomètre-expert algérien, prisonnier, qu'est-il devenu ? Il a eu la satisfaction de voir son pays libéré, c'est primordial. Aujourd'hui, s'il est encore en vie, est-il satisfait des gouvernements qui se sont succédé en Algérie ? Les merveilleux « Droits de l'Homme » dont il se réclamait, ont-ils été appliqués chez lui ? J'en doute !

Pour la petite histoire de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, proclamée par l'Assemblée Constituante, combien de Français la connaissent vraiment ? Dans le dictionnaire, elle se résume à quelques petites lignes. Pourtant elle comprend trente articles ! Cette déclaration a été adoptée et proclamée à l'assemblée des

Nations Unies dans sa résolution du 10 décembre 1948. Quand on lit ce programme admirable et qu'on constate la façon dont il est ignoré et bafoué, on peut se dire : « Franchement, c'est scandaleux ».

Paul Chazé

Le Mur des expulsés : effacé ?



*Un coeur, une France hostile, deux mains et vingt-trois mots :
des symboles clairs pour un impact puissant*

Mur des expu

Le rapporteur public s'est prononcé devant le tribunal administratif de Pau en faveur de l'effacement du Mur (des expulsés, une fresque murale peinte à Billière, à côté de Pau, dédiée à la mémoire des sans-papiers expulsés et de leurs enfants. Sur fond noir, les couleurs explosent et les mains s'enlacent avec tendresse et énergie, comme pour éveiller l'esprit du promeneur ou du moins, l'empêcher de s'endormir sur la réalité du monde

Cette peinture, exécutée sur le mur d'une salle des fêtes communale, a été inaugurée en septembre 2009 en présence et avec l'approbation du maire socialiste, Jean-Yves Lalanne, ce qui a conduit le préfet des Pyrénées-Atlantiques, Philippe Rey, à l'assigner en référé pour être, selon lui, sorti de son « devoir de neutralité » vis-à-vis de la politique gouvernementale. Le Préfet a été débouté par le tribunal de Pau le 2 octobre dernier, au motif que « Le tribunal (...) protège ainsi le droit, pour chaque élu, chaque citoyen, d'être solidaire des enfants et parents victimes d'une politique d'expulsions inhumaines. »

Le tribunal administratif, saisi à nouveau, a mis sa décision en délibéré au 12 janvier 2010.

Note du 18 janvier 2010

Le tribunal administratif de Pau a prononcé, le 12 janvier, « l'annulation » de la décision du maire de Billère. Le texte du jugement doit être rendu public ultérieurement. Évidemment, *Bloc identitaire* s'est empressé de crier victoire, s'appropriant la décision de justice. « Cela prouve que nos méthodes sont les bonnes et que nos réseaux sont efficaces, écrivent-ils dans un communiqué. Nous avons agi pour que cet acte d'ethnomasochisme ne passe pas inaperçu. »

Loin de s'avouer vaincu, Jean-Yves Lalanne considère, lui, que l'absence de date butoir dans la décision du tribunal administratif est « une invitation à faire appel », ce que l' élu compte faire. Il s'apprête également à saisir la Cour européenne des droits de l'Homme. « Le préfet essaie de bâillonner les élus de la République, dénonce le maire. Lui a organisé un débat sur l'identité nationale, avec des dérapages racistes qui remettent en question la neutralité de la République. Mais je n'ai pas porté plainte... »

Du côté du Réseau éducation sans frontières, « on attend impatiemment que le préfet passe à l'acte, ironise Jean-Jacques Le Masson. On n'a pas l'intention de passer sous silence cette action de salubrité publique ». Le procès en appel décidera si, oui ou non, la justice ordonne d'effacer les mots « liberté », « égalité » et « fraternité ».

Marie Barbier (article de l'Humanité)